

TAXE DE SEJOUR

Déclaration de perception de la Taxe de Séjour

Document à compléter et à remettre à la Direction des Finances :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2018

INFORMATIONS RELATIVES A L'HEBERGEMENT

Type d'Hébergement :
(Hôtel, Chambre d'hôtes, Gîte, Meublé de tourisme, Centre d'hébergement, Résidence hôtelière, Camping, Port de plaisance ou Village Vacances)

NOM de L'HEBERGEMENT
et/ou du GERANT :

Complément :

Adresse de l'hébergement :
(N° de voie, nom de la rue, Code Postal, Ville)

Adresse postale :
(N° de voie, nom de la rue, Code Postal, Ville)

E-mail :

Téléphone :

Nombre de chambres :

Capacité d'hébergement :

Classement :

Date d'ouverture :

Taxe de Séjour <i>(tarif par personne et par nuit)</i>	Classement	Hôtels, Chambres d'Hôtes, Cités, Meublés de Tourisme, Centres d'Hébergement, Résidences Hôtelières	Campings, Ports de plaisance	Villages vacances
	NC	0,40 €	0,20 €	0,40 €
	1*	0,75 €	0,20 €	0,75 €
	2*	0,90 €	0,20 €	0,75 €
	3*	1,00 €	0,55 €	0,75 €
	4* et 5*	1,50 €	0,55 €	0,90 €

RECAPITULATIF DES SOMMES PERCUES

MOIS	ANNEE	MONTANT	Nombre de personnes exonérées
Juillet	2017		
Août	2017		
Septembre	2017		
Octobre	2017		
Novembre	2017		
Décembre	2017		
TOTAL A REVERSER			

Agrafez le chèque correspondant au montant à reverser
(à l'ordre du Trésor Public)

Fait à
le

Date du Règlement

N° du chèque ou référence du virement

Signature et cachet de l'Etablissement

TAXE DE SEJOUR Etat Mensuel

Document à compléter et à remettre à la Direction des Finances :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2018

Récapitulatif des sommes perçues

JOUR	NOMBRE DE PERSONNES LOGEES				
	Plein Tarif	Motif d'exonération (1)			
		A	B	C	D
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
NB TOTAL (e)					
TARIF (f)		(f) TARIF : voir tableau première page selon le classement			
SOMMES PERÇUES (e) x (f)					

(1) Motif d'exonération :

- A - Les personnes mineures
- B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

TAXE DE SEJOUR Etat Mensuel

Document à compléter et à remettre à la Direction des Finances :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2018

Récapitulatif des sommes perçues

JOUR	NOMBRE DE PERSONNES LOGEES				
	Plein Tarif	Motif d'exonération (1)			
		A	B	C	D
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
NB TOTAL (e)					
TARIF (f)		(f) TARIF : voir tableau première page selon le classement			
SOMMES PERÇUES (e) x (f)					

(1) Motif d'exonération :

- A - Les personnes mineures
- B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

TAXE DE SEJOUR Etat Mensuel

Document à compléter et à remettre à la Direction des Finances :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2018

Récapitulatif des sommes perçues

JOUR	NOMBRE DE PERSONNES LOGEES				
	Plein Tarif	Motif d'exonération (1)			
		A	B	C	D
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
NB TOTAL (e)					
TARIF (f)		(f) TARIF : voir tableau première page selon le classement			
SOMMES PERÇUES (e) x (f)					

(1) Motif d'exonération :

- A - Les personnes mineures
- B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

TAXE DE SEJOUR Etat Mensuel

Document à compléter et à remettre à la Direction des Finances :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2018

Récapitulatif des sommes perçues

JOUR	NOMBRE DE PERSONNES LOGEES				
	Plein Tarif	Motif d'exonération (1)			
		A	B	C	D
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
NB TOTAL (e)					
TARIF (f)		(f) TARIF : voir tableau première page selon le classement			
SOMMES PERÇUES (e) x (f)					

(1) Motif d'exonération :

- A - Les personnes mineures
- B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

TAXE DE SEJOUR Etat Mensuel

Document à compléter et à remettre à la Direction des Finances :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2018

Récapitulatif des sommes perçues

JOUR	NOMBRE DE PERSONNES LOGEES				
	Plein Tarif	Motif d'exonération (1)			
		A	B	C	D
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
NB TOTAL (e)					
TARIF (f)		(f) TARIF : voir tableau première page selon le classement			
SOMMES PERÇUES (e) x (f)					

(1) Motif d'exonération :

- A - Les personnes mineures
- B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole

TAXE DE SEJOUR Etat Mensuel

Document à compléter et à remettre à la Direction des Finances :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2018

Récapitulatif des sommes perçues

JOUR	NOMBRE DE PERSONNES LOGEES				
	Plein Tarif	Motif d'exonération (1)			
		A	B	C	D
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
NB TOTAL (e)					
TARIF (f)		(f) TARIF : voir tableau première page selon le classement			
SOMMES PERÇUES (e) x (f)					

(1) Motif d'exonération :

- A - Les personnes mineures
- B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur le territoire d'Angers Loire Métropole